

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

SELAS

G2L HUISSIERS

Maître Gauthier LAMOURET

7, boulevard Katherine Traissac

24100 - BERGERAC

Tel : 0553573007

etude.lamouret@commissaire-justice.fr

www.g2l-huissiers.fr



LUNDI TRENTÉ DÉCEMBRE
DEUX MILLE VINGT QUATRE
à 09 heures 45

A LA REQUETE DE :

SUR LA REQUISITION DE :

La SELARL MONS & VAL, Commissaires de justice associés, demeurant 118 bis, cour Desbiey – BP 143 – 33120 ARCACHON.

M'AYANT EXPOSE QUE :

Poursuivant la saisie immobilière de biens immobiliers appartenant à Monsieur █ et agissant en vertu de :

- La copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Laurent PIMPAUD, Notaire à BERGERAC (Dordogne) en date du 1er septembre 2011, contenant notamment prêts de 90.152E et 11.850E par la [REDACTED] à Monsieur [REDACTED]

En garantie de ces prêts, une inscription de priviléges de préteur de deniers et d'hypothèque conventionnelle a été publiée le 18 octobre 2011 sous les références Volume 2011 V n°1677 et 1678.

- La copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Laurent PIMPAUD, Notaire à BERGERAC (Dordogne) en date du 28 février 2013, contenant prêt de 31.839E par la [REDACTED] à Monsieur [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] En garantie de ce prêt, une inscription d'hypothèque conventionnelle a été publiée le 14 mars 2013 V n°358.
 - D'un commandement valant saisie immobilière signifié en date du 06/12/2024,
 - Des articles R322-1 à 322-3 du Code de Procédure Civile d'exécution,

Et en l'absence de paiement intégral des sommes dues dans le délai de 8 jours imparti à Monsieur [REDACTED] il convient de procéder à la description du bien immobilier sis :

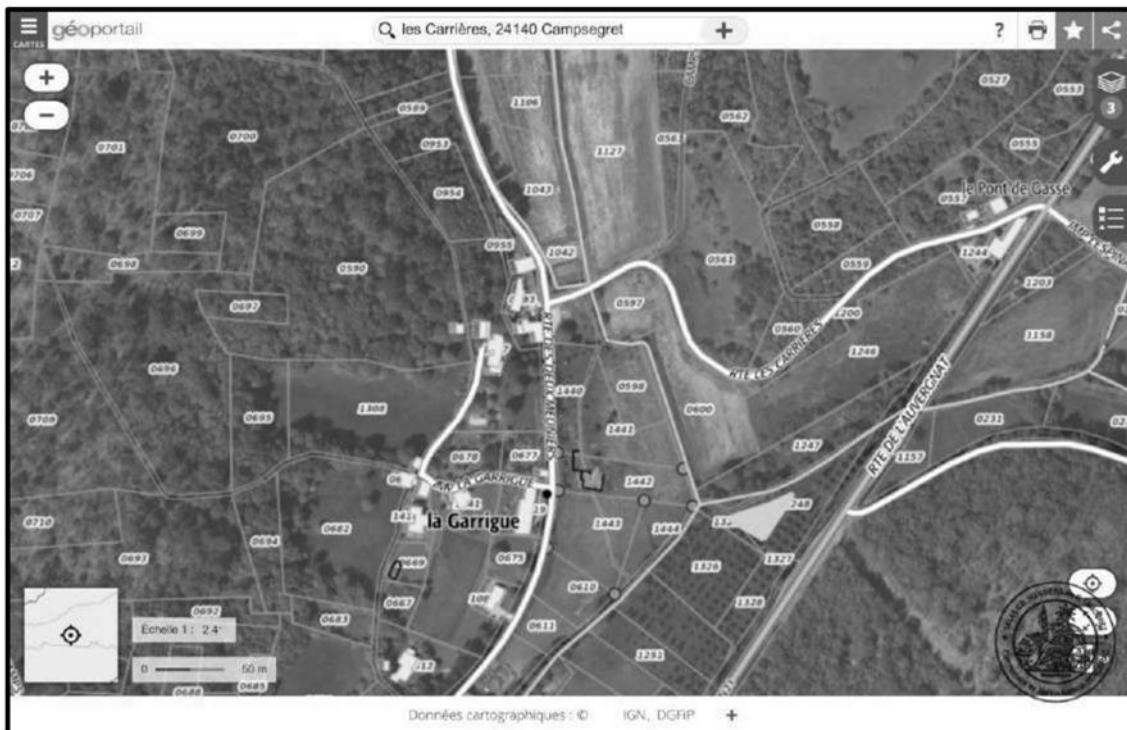


Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)



Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)

Référence : MD 28047



Image fournie à titre d'illustration (Source Cadastre)

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussigné, Maître Gauthier LAMOURET, Commissaire de justice associé de la SELAS G2L HUISSIERS, titulaire d'un office de Commissaire de justice sis 7, boulevard Katherine Traissac - 24100 BERGERAC,

JE ME SUIS RENDU CE JOUR

[REDACTED]

OÙ ÉTANT, J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Référence : MD 28047

CONVOCATION :

Les présentes constatations portent sur des parcelles visibles depuis les voies publiques que sont la route des Deux Meuniers et la route des Carrières.

Dès lors, aucune convocation n'est nécessaire.

LOCALISATION DU BIEN :

Les parcelles objet du présent procès-verbal se trouvent à :

- 900 m du Bourg de la commune,
- 15,4 km de BERGERAC,
- 35,34 km de PERIGUEUX,
- 29,1 km de l'accès à l'autoroute A 89 en direction de BRIVE LA GAILLARDE,
- 23,2 km de l'accès à l'autoroute A 89 en direction de BORDEAUX,
- 83 km de LIBOURNE,
- 117 km de BORDEAUX.

INFORMATIONS SUR LA VILLE :

Je procède à des captures d'écran du site Internet <https://eterritoire.fr>

TOUT SAVOIR SUR CAMPSEGRET

La commune de **Campsegret** est située au sein du **département de la Dordogne (24)** et de la **région Nouvelle-Aquitaine**.
Le code postal de la commune de Campsegret est le 24140 (Code Insee: 24077).

Mairie et intercommunalité de Campsegret
Le maire de Campsegret est M. Jean-Marie GELLÉ.
L'EPCI de la commune de Campsegret est la **Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord**. Cet EPCI est présidé par Mme Marie-Rose VEYSSIERE.

Population et géographie de Campsegret
Avec une densité de 28 habitants au km², les 391 habitants (appelés Campsegretois, Campsegretaises) de la commune de Campsegret vivent sur un territoire d'une surface de 13,97 km². Campsegret a recensé 2 naissances au cours de l'année 2014. Cette commune est située à une altitude moyenne de 80m.

Loisirs et culture à Campsegret
Vous souhaitez vous divertir à Campsegret et dans ses environs ?
De nombreuses manifestations locales sont organisées sur le territoire tout au long de l'année. **Brocantes, festivals, concerts, théâtres, randonnées....** Retrouvez l'agenda de tous les **événements du département de la Dordogne**.

Logement à Campsegret
En 2014, dans la commune de Campsegret, on compte notamment 169 résidences principales (soit 73%) et 34 résidences secondaires (soit 15%) pour un total de 230 logements.

Emploi à Campsegret
Vous souhaitez vous installer, vivre ou travailler à Campsegret ?
Découvrez toutes les **annonces à Campsegret** et plus précisément les **offres d'emploi à Campsegret** et dans les communes voisines ainsi que les **entreprises à reprendre à Campsegret**. Des emplois dans le **département de la Dordogne** et des entreprises à reprendre sont aussi disponibles pour travailler sur le territoire.
En 2014, 72% des 15-64 ans sont des actifs, soit 175 personnes sur un total de 242.
Cette même année, 51 personnes exercent une activité professionnelle dans la commune de Campsegret.

Economie locale de Campsegret
La commune de Campsegret dénombre **51 entreprises** en 2015 sur son territoire.
- dont 25 entreprises de commerces et services soit 49%

Laveyssiere 5,4 km
Lembras 6,3 km
Liorac-sur-Louyre 7,9 km
Maurens 5,9 km
Montagnac-la-Crempse 5,4 km
Mouleydier 9,3 km
Queyssac 3,2 km
Saint-Félix-de-Villadeix 9,7 km
Saint-Georges-de-Montclar 4,3 km
Saint-Germain-et-Mons 10,3 km
Saint-Hilaire-d'Estissac 9,6 km
Saint-Jean-d'Estissac 11,2 km
Saint-Jean-d'Eyraud 8,6 km
Saint-Julien-de-Crempse 3,4 km
Saint-Martin-des-Combes 4,9 km
Saint-Malme-de-Péreyrol 11,3 km
Saint-Sauveur 7,6 km
Villamblard 9,8 km

1.

Référence : MD 28047

12:28 Lundi 30 décembre. 48 %

éterritoire.fr

L'EPCI de la commune de Campsegret est la **Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord**. Cet EPCI est présidé par Mme Marie-Rose VEYSSIERE.

Population et géographie de Campsegret
Avec une densité de 28 habitants au km², les 391 habitants (appelés Campsegretois, Campsegretoises) de la commune de Campsegret vivent sur un territoire d'une surface de 13,97 km². Campsegret a recensé 2 naissances au cours de l'année 2014. Cette commune est située à une altitude moyenne de 80m.

Loisirs et culture à Campsegret
Vous souhaitez vous divertir à Campsegret et dans ses environs ? De nombreuses manifestations locales sont organisées sur le territoire tout au long de l'année. **Brocantes, festivals, concerts, théâtres, randonnées...** Retrouvez l'agenda de tous les **événements du département de la Dordogne**.

Logement à Campsegret
En 2014, dans la commune de Campsegret, on compte notamment 169 résidences principales (soit 73%) et 34 résidences secondaires (soit 15%) pour un total de 230 logements.

Emploi à Campsegret
Vous souhaitez vous installer, vivre ou travailler à Campsegret ? Découvrez toutes les **annonces à Campsegret** et plus précisément les **offres d'emploi à Campsegret** et dans les communes voisines ainsi que les **entreprises à reprendre à Campsegret**. Des emplois dans le **département de la Dordogne** et des **entreprises à reprendre** sont aussi disponibles pour travailler sur le territoire. En 2014, 72% des 15-64 ans sont des actifs, soit 175 personnes sur un total de 242. Cette même année, 51 personnes exercent une activité professionnelle dans la commune de Campsegret.

Economie locale de Campsegret
La commune de Campsegret dénombre **51 entreprises** en 2015 sur son territoire. -dont 25 entreprises de commerces et services soit 49%.

La commune de Campsegret compte, en 2015, 12 entreprises de 1 à 9 salariés (soit 23,5%).

Site officiel de Campsegret
Pour plus d'informations sur la commune de Campsegret, consultez son **site internet officiel**.

Source: Insee

Liens utiles

- 4.3 km Saint-Germain-et-Mons 10.3 km
- 9.6 km Saint-Hilaire-d'Estissac 9.6 km
- 11.2 km Saint-Jean-d'Estissac 11.2 km
- 8.6 km Saint-Jean-d'Eyraud 8.6 km
- 3.4 km Saint-Julien-de-Crempse 3.4 km
- 4.9 km Saint-Martin-des-Combes 4.9 km
- 11.3 km Saint-Maime-de-Péreyrol 11.3 km
- 7.6 km Saint-Sauveur 7.6 km
- 9.8 km Villamblard 9.8 km

2.

12:28 Lundi 30 décembre. 48 %

éterritoire.fr

CADRE DE VIE - CAMPSEGRET

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	SANTÉ	TRANSPORTS	ÉDUCATION	CAFÉ, HÔTEL, RESTAURANT	COMMERCE & SERVICES
LIEUX DE CULTE	LOISIRS	LABELS	QUALITÉ DU RÉSEAU	SÉCURITÉ	SERVICES PUBLICS

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PRÉSENT DANS LA COMMUNE

	(1) Tennis
	(1) Pétanque

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE

	(à 16.6 km) Randonnée	
	(à 29.1 km) Baignade aménagée	
	(à 5.2 km) Football, Rugby	
	(à 9.8 km) Piscine	
	(à 3.4 km) Centre équestre	
	(à 9.3 km) Golf	
	(à 20.3 km) Karting	
	(à 10.9 km) Athlétisme	
	(à 20.1 km) Sports nautiques	

3.

Référence : MD 28047

12:28 Lundi 30 décembre

territoire.fr

(à 10.9 km) Activités		
 (à 20.1 km) Sports nautiques	▼ Bergerac	Mauzac-et-Grand-Castang
 (à 10.9 km) Parcours sportif	▼ Bergerac	
 (à 30.6 km) Cyclisme sur piste	▼ Périgueux	
 (à 8.6 km) Salles spécialisées (Basketball, Handball, Gym...)	▼ Creyssse	
 (à 5.2 km) Plateau EPS ou salle multisports	▼ Lamontzé-Montastruc	
 (à 89.9 km) Port de plaisance	▼ Bordeaux	
 (à 10.9 km) Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	▼ Bergerac	
 (à 10.9 km) Salle de combat	▼ Bergerac	
 (à 80.5 km) Patinoire	▼ Brive-la-Gaillarde	
 (à 8.6 km) Salles de remise en forme	▼ Creyssse	
 (à 8.6 km) Salles multisports (gymnase)	▼ Creyssse	

Accueil / Territoires / Aquitaine / Dordogne / Campsegret



Nous contacter
Mentions légales

Questions / réponses
Conditions générales d'utilisation
Politique de données

Paramètres concernant la confidentialité et les cookies.
Géré par Google. Conforme au TCF de l'AB. ID de CMP : 300

4.

12:28 Lundi 30 décembre

territoire.fr

CADRE DE VIE - CAMPSEGRET					
 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	 SANTÉ	 TRANSPORTS	 ÉDUCATION	 CAFÉ, HÔTEL, RESTAURANT	 COMMERCE & SERVICES
LIEUX DE CULTE	LOISIRS	LABELS	QUALITÉ DU RÉSEAU	SÉCURITÉ	SERVICES PUBLICS
SANTÉ À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE					
 (à 10.9 km) Dialyse	▼ Bergerac				
 (à 10.9 km) Hôpital - Clinique - court séjour	▼ Bergerac				
 (à 10.9 km) Hospitalisation à domicile	▼ Bergerac				
 (à 10.9 km) Handicapés - hébergement pour enfants	▼ Bergerac				
 (à 10.9 km) Centre psychiatrique avec hébergement	▼ Bergerac				
 (à 10.9 km) Hôpital - Clinique - long séjour	▼ Bergerac				
 (à 20.1 km) Ergothérapeute	▼ Mauzac-et-Grand-Castang				
 (à 10.9 km) Handicapés - soins à domicile pour enfants	▼ Bergerac				
 (à 10.9 km) Hôpital - Clinique - moyen séjour	▼ Bergerac				
 (à 8.6 km) Dentiste	▼ Creyssse				
 (à 4.3 km) Kinésithérapeute	▼ Saint-Georges-de-Montclar				
 (à 10.9 km) Pédiatrie	▼ Bergerac				
 (à 10.9 km) Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	▼ Bergerac				

5.

12:28 Lundi 30 décembre		***	47 %
		territoire.fr	
	(à 10.9 km) Pédiatrie	📍 Bergerac	
	(à 10.9 km) Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	📍 Bergerac	
	(à 8.8 km) Orthophoniste	📍 Creyssse	
	(à 7.8 km) Handicapés - Travail protégé	📍 Beleymas	
	(à 9.8 km) Podologue	📍 Villamblard	
	(à 10.9 km) Maternité	📍 Bergerac	
	(à 8.8 km) Médecin	📍 Creyssse	
	(à 10.9 km) Pneumologue	📍 Bergerac	
	(à 6.3 km) Pharmacie	📍 Lembras	
	(à 10.9 km) Sage-femme	📍 Bergerac	
	(à 7.8 km) Handicapés - hébergement pour Adultes	📍 Beleymas	
	(à 4.3 km) Infirmier(e)	📍 Saint-Georges-de-Montclard	
	(à 10.9 km) Laboratoire d'analyses médicales	📍 Bergerac	
	(à 5.2 km) Ambulance	📍 Lamonzie-Montastruc	
	(à 10.9 km) Audio prothésiste	📍 Bergerac	
	(à 89.9 km) Centre de lutte contre cancer	📍 Bordeaux	
	(à 30.6 km) Centre de médecine préventive	📍 Périgueux	
	(à 29.1 km) Centre de santé	📍 Le Buisson-de-Cadouin	

6.

12:28 Lundi 30 décembre		***	47 %
		territoire.fr	
	(à 29.1 km) Centre de lutte contre cancer	📍 Le Buisson-de-Cadouin	
	(à 10.9 km) Handicapés - services pour adultes	📍 Bergerac	
	(à 10.9 km) Orthoptiste	📍 Bergerac	
	(à 10.9 km) Personnes âgées - foyers restaurants	📍 Bergerac	
	(à 5.4 km) Personnes âgées - hébergement	📍 Montagnac-la-Crempse	
	(à 9.8 km) Personnes âgées - services d'aide	📍 Villamblard	
	(à 10.9 km) Personnes âgées - services de repas à domicile	📍 Bergerac	
	(à 10.9 km) Personnes âgées - soins à domicile	📍 Bergerac	
	(à 10.9 km) Psychomotricien	📍 Bergerac	
	(à 10.9 km) Dermatologue	📍 Bergerac	
	(à 10.9 km) Cardiologue	📍 Bergerac	
	(à 10.9 km) Gastro-entérologue	📍 Bergerac	
	(à 10.9 km) Spécialiste en gynécologie médicale	📍 Bergerac	
	(à 30.6 km) Spécialiste en gynécologie obstétrique	📍 Périgueux	
	(à 8.8 km) Ophtalmologue	📍 Creyssse	
	(à 4.3 km) Psychiatre	📍 Saint-Georges-de-Montclard	
	(à 10.9 km) Radiologue	📍 Bergerac	
	(à 10.9 km) Stomatologue	📍 Bergerac	

7.

12:28 Lundi 30 décembre

territoire.fr

	(à 30.6 km) Spécialiste en gynécologie obstétrique	Périgueux
	(à 8.8 km) Ophtalmologue	Creyssse
	(à 4.3 km) Psychiatre	Saint-Georges-de-Montclar
	(à 10.9 km) Radiologue	Bergerac
	(à 10.9 km) Stomatologue	Bergerac
	(à 10.9 km) Structure psychiatrique en ambulatoire	Bergerac
	(à 30.6 km) Don du sang	Périgueux
	(à 10.9 km) Urgences	Bergerac
	(à 40.1 km) Maison de santé pluridisciplinaire	Allemans-du-Dropt
	(à 10.9 km) Diététicien	Bergerac
	(à 10.9 km) Psychologue	Bergerac

Accueil / Territoires / Aquitaine / Dordogne / [Campsegret](#)



Nous contacter
Mentions légales

Questions / réponses
Conditions générales d'utilisation
Politique de données

Paramètres concernant la confidentialité et les cookies
Géré par Google. Conforme au TCF de l'AB. ID de CMP : 300

8.

12:28 Lundi 30 décembre

territoire.fr

CADRE DE VIE - CAMPSEGRET

	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS		SANTÉ		TRANSPORTS		ÉDUCATION		CAFÉ, HÔTEL, RESTAURANT		COMMERCES & SERVICES
	LIEUX DE CULTE		LOISIRS		LABELS		QUALITÉ DU RÉSEAU		SÉCURITÉ		SERVICES PUBLICS

TRANSPORTS PRÉSENT DANS LA COMMUNE

	(1) Taxi
--	----------

TRANSPORTS À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE

	(à 62.5 km) Gare TGV	Libourne
	(à 10.9 km) Aéroport	Bergerac
	(à 10.9 km) Bus	Bergerac
	(à 10.9 km) Gare sans TGV	Bergerac
	(à 89.9 km) Tramway	Bordeaux

Accueil / Territoires / Aquitaine / Dordogne / [Campsegret](#)



Nous contacter
Questions / réponses

9.

12:28 Lundi 30 décembre 47 %

territoire.fr

CADRE DE VIE - CAMPSEGRET

 EQUIPEMENTS SPORTIFS	 SANTÉ	 TRANSPORTS	 ÉDUCATION	 CAFE, HÔTEL, RESTAURANT	 COMMERCES & SERVICES
 LIEUX DE CULTE	 LOISIRS	 LABELS	 QUALITÉ DU RÉSEAU	 SÉCURITÉ	 SERVICES PUBLICS

ÉDUCATION PRÉSENT DANS LA COMMUNE

 (1) École élémentaire

ÉDUCATION À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE

 (à 10.9 km) Collège	 Bergerac
 (à 10.9 km) Formation santé	 Bergerac
 (à 30.6 km) Institut universitaire	 Périgueux
 (à 16.4 km) Lycée techno et/ou pro agricole	 La Force
 (à 10.9 km) Lycée enseignement pro	 Bergerac
 (à 30.6 km) Restaurant universitaire	 Périgueux
 (à 30.6 km) Classe préparatoire - BTS	 Périgueux
 (à 10.9 km) Lycée général et/ou techno	 Bergerac
 (à 30.6 km) Section enseignement professionnel	 Périgueux
 (à 31.8 km) Section enseignement général et techno - SGT	 Boulazac Isle Manoire

10.

12:28 Lundi 30 décembre 47 %

territoire.fr

 (à 30.6 km) Section enseignement professionnel	 Périgueux
 (à 31.8 km) Section enseignement général et techno - SGT	 Boulazac Isle Manoire
 (à 30.6 km) Université - UFR	 Périgueux
 (à 30.6 km) Résidence universitaire	 Périgueux
 (à 7.6 km) Garde d'enfant - Crèche	 Saint-Sauveur
 (à 57.4 km) Greta	 Marmande
 (à 36.7 km) Enseignement supérieur public	 Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil
 (à 76.7 km) Autre formation continue	 Langon
 (à 10.9 km) Autre formation post bac non universitaire	 Bergerac
 (à 10.9 km) Formation d'apprentis	 Bergerac
 (à 30.3 km) Formation d'apprentis agricole	 Coulounieix-Chamiers
 (à 3.2 km) École maternelle	 Queyssac
 (à 83.1 km) École d'ingénieurs	 La Couronne
 (à 62.5 km) Enseignement général sup. privé	 Libourne
 (à 91.5 km) Formation aux métiers du sport	 Talence
 (à 46.9 km) Formation commerce	 Salignac-les-Églises
 (à 94.1 km) Ecoles d'enseignement supérieur agricole	 Gradignan
 (à 16.4 km) Centre dispensant de la formation continue agricole	 La Force

11.

12:29 Lundi 30 décembre

Meilleures ventes sur Temu

territoire.fr

CADRE DE VIE - CAMPSEGRET

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	SANTÉ	TRANSPORTS	EDUCATION	CAFÉ, HÔTEL, RESTAURANT	COMMERCES & SERVICES
LIEUX DE CULTE	LOISIRS	LABELS	QUALITÉ DU RÉSEAU	SÉCURITÉ	SERVICES PUBLICS

CAFÉ, HÔTEL, RESTAURANT PRÉSENT DANS LA COMMUNE

	(1) Camping
	(1) Hôtel
	(5) Restaurant
	(1) Gîtes de France

Accueil / Territoires / Aquitaine / Dordogne / Campsegret

Nous contacter

Mentions légales

Questions / réponses

Conditions générales d'utilisation

Politique de données

Paramètres concernant la confidentialité et les cookies. Généré par Google. Conforme au TCF de l'AB. ID de CMP : 300

12.

12:29 Lundi 30 décembre

territoire.fr

CADRE DE VIE - CAMPSEGRET

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	SANTÉ	TRANSPORTS	EDUCATION	CAFÉ, HÔTEL, RESTAURANT	COMMERCES & SERVICES
LIEUX DE CULTE	LOISIRS	LABELS	QUALITÉ DU RÉSEAU	SÉCURITÉ	SERVICES PUBLICS

COMMERCES & SERVICES PRÉSENT DANS LA COMMUNE

	(1) Coiffeur
	(2) Maçonnerie
	(2) Serrurier - Menuisier - Charpentier
	(1) Epicerie

COMMERCES & SERVICES À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE

	(à 10.9 km) Supérette		Bergerac
	(à 10.9 km) Supermarché		Bergerac
	(à 8.8 km) Hypermarché		Creysse
	(à 8.8 km) Bijouterie		Creysse
	(à 7.6 km) Bricolage		Saint-Sauveur
	(à 8.8 km) Sports et loisirs		Creysse
	(à 7.2 km) Fleuriste		Douville

13.

12:29 Lundi 30 décembre		

territoire.fr		
	(à 7.2 km) Fleuriste	📍 Douville
	(à 8.8 km) Parfumerie	📍 Creyssse
	(à 8.8 km) Quincaillerie - Droguerie	📍 Creyssse
	(à 10.9 km) Pressing	📍 Bergerac
	(à 8.8 km) Banque	📍 Creyssse
	(à 5.9 km) Boulangerie - Pâtisserie	📍 Maurens
	(à 9.3 km) Boucherie - Charcuterie	📍 Mouleydier
	(à 8.5 km) Meubles	📍 Creyssse
	(à 4.3 km) Garage automobile	📍 Saint-Georges-de-Montclard
	(à 4.3 km) Agence immobilière	📍 Saint-Georges-de-Montclard
	(à 5.9 km) Institut de beauté	📍 Maurens
	(à 8.8 km) Chaussures	📍 Creyssse
	(à 8.8 km) Opticien	📍 Creyssse
	(à 5.9 km) pompes funèbres	📍 Maurens
	(à 8.8 km) Librairie papeterie journaux	📍 Creyssse
	(à 3.4 km) Vétérinaire	📍 Saint-Julien-de-Crempse
	(à 6.3 km) Entreprise générale du bâtiment	📍 Lembras
	(à 4.9 km) Électricien	📍 Saint-Martin-des-Combes

14.

12:29 Lundi 30 décembre		

territoire.fr		
	(à 4.9 km) Électricien	📍 Saint-Martin-des-Combes
	(à 4.3 km) Peintre - Plâtrier	📍 Saint-Georges-de-Montclard
	(à 4.3 km) Plombier	📍 Saint-Georges-de-Montclard
	(à 7.2 km) Vêtements	📍 Douville
	(à 4.3 km) Agence de voyages	📍 Saint-Georges-de-Montclard
	(à 10.9 km) Agence d'intérim	📍 Bergerac
	(à 8.8 km) Contrôle technique	📍 Creyssse
	(à 8.8 km) Auto-école et école de conduite	📍 Creyssse
	(à 10.9 km) Location de voiture	📍 Bergerac
	(à 10.9 km) Revêtements murs et sols	📍 Bergerac
	(à 8.8 km) Électroménager et audio-vidéo	📍 Creyssse
	(à 10.5 km) Équipements du foyer	📍 Cours-de-Pile
	(à 10.9 km) Poissonnerie	📍 Bergerac
	(à 10.9 km) Produits surgelés	📍 Bergerac
	(à 8.8 km) Station service	📍 Creyssse
	(à 10.9 km) Magasin de matériel médical et orthopédique	📍 Bergerac

Accueil / Territoires / Aquitaine / Dordogne / Campsegret

15.

Référence : MD 28047

Page 13 / 59

12:29 Lundi 30 décembre 46 %

eterritoire.fr

CADRE DE VIE - CAMPSEGRET

 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	 SANTÉ	 TRANSPORTS	 ÉDUCATION
 LIEUX DE CULTE	 LOISIRS	 LABELS	 QUALITÉ DU RÉSEAU
 CAFÉ, HÔTEL, RESTAURANT	 SÉCURITÉ	 COMMERCES & SERVICES	 SERVICES PUBLICS

LIEUX DE CULTE PRÉSENT DANS LA COMMUNE

 (1) Église	 Monestier
---	--

LIEUX DE CULTE À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE

 (à 25.7 km) Église orthodoxe	 Bergerac
 (à 10.9 km) Temple	 Bergerac
 (à 10.9 km) Pagode ou temple bouddhiste	 Cahuzac
 (à 30.5 km) Mosquée	 Périgueux
 (à 30.6 km) Synagogue	

[Accueil](#) / [Territoires](#) / [Aquitaine](#) / [Dordogne](#) / [Campsegret](#)



16.

12:29 Lundi 30 décembre 46 %

eterritoire.fr

CADRE DE VIE - CAMPSEGRET

 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	 SANTÉ	 TRANSPORTS	 ÉDUCATION
 LIEUX DE CULTE	 LOISIRS	 LABELS	 QUALITÉ DU RÉSEAU
 CAFÉ, HÔTEL, RESTAURANT	 SÉCURITÉ	 COMMERCES & SERVICES	 SERVICES PUBLICS

LOISIRS À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE

 (à 78.3 km) Casino	 Casteljaloux
 (à 78.3 km) Station thermale	 Casteljaloux
 (à 15.6 km) Boîte de nuit	 Saint-Laurent-des-Vignes
 (à 15.6 km) Bowling	 Saint-Laurent-des-Vignes
 (à 10.9 km) Cinéma	 Bergerac
 (à 8.8 km) Musée	 Creysse
 (à 29.1 km) Parc d'attraction	 Le Bugue
 (à 10.9 km) Théâtre	 Bergerac
 (à 23.2 km) Zoo	 Mescoules
 (à 3.2 km) Salle des fêtes et polyvalente	 Queyssac
 (à 30.6 km) Conservatoire	 Périgueux

[Accueil](#) / [Territoires](#) / [Aquitaine](#) / [Dordogne](#) / [Campsegret](#)

17.

Référence : MD 28047

12:29 Lundi 30 décembre 46 %

eterritoire.fr

CADRE DE VIE - CAMPSEGRET

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	SANTÉ	TRANSPORTS	ÉDUCATION	CAFÉ, HÔTEL, RESTAURANT	COMMERCES & SERVICES
LIEUX DE CULTE	LOISIRS	LABELS	QUALITÉ DU RÉSEAU	SÉCURITÉ	SERVICES PUBLICS

LABELS À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE

	(à 46.4 km) Pavillon Bleu		Tamniès
	(à 51.9 km) Les Plus Beaux Détours de France		Sarlat-la-Canéda
	(à 26.5 km) Les Plus Beaux Villages de France		Limeuil
	(à 44.7 km) Les Petites Cités de Caractère		Saint Aulaye-Puymangou
	(à 41.4 km) Ville en Poésie		Limayrat
	(à 7.6 km) Villes et villages fleuris		Saint-Sauveur
	(à 15.1 km) Noms burlesques et chantants		Les Lèches
	(à 56.5 km) Village Préféré 2015		Saint-Émilion
	(à 22.2 km) Stations Vertes		Trémolat
	(à 81.7 km) Villages étapes		Barbezieux-Saint-Hilaire

Accueil / Territoires / Aquitaine / Dordogne / [Campsegret](#)

18.

12:29 Lundi 30 décembre 46 %

eterritoire.fr

CADRE DE VIE - CAMPSEGRET

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	SANTÉ	TRANSPORTS	ÉDUCATION	CAFÉ, HÔTEL, RESTAURANT	COMMERCES & SERVICES
LIEUX DE CULTE	LOISIRS	LABELS	QUALITÉ DU RÉSEAU	SÉCURITÉ	SERVICES PUBLICS

QUALITÉ DU RÉSEAU PRÉSENT DANS LA COMMUNE

	(1) ReADSL
	(1) ADSL 2+
	(1) ADSL

QUALITÉ DU RÉSEAU À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE

	(à 51.3 km) Wimax		Saint-Aigulin
	(à 3.2 km) VDSL2		Queyssac
	(à 83.6 km) Câble		Carbon-Blanc
	(à 80.5 km) FTTH		Brive-la-Gaillarde
	(à 83.1 km) FTTLa		La Couronne

Accueil / Territoires / Aquitaine / Dordogne / [Campsegret](#)

19.

12:29 Lundi 30 décembre

territoire.fr

J'en profite →

CADRE DE VIE - CAMPSEGRET

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
LIEUX DE CULTE

SANTÉ
LOISIRS

TRANSPORTS
LABELS

ÉDUCATION
QUALITÉ DU RÉSEAU

CAFÉ, HÔTEL, RESTAURANT
SÉCURITÉ

COMMERCES & SERVICES
SERVICES PUBLICS

SÉCURITÉ À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE

(à 9.8 km) Gendarmerie
Villamblard

(à 10.9 km) Police
Bergerac

(à 9.8 km) Caserne de pompier
Villamblard

Accueil / Territoires / Aquitaine / Dordogne / Campsegret

Nous contacter
Mentions légales

Questions / réponses
Conditions générales d'utilisation
Politique de données

paramètres concernant la confidentialité et les cookies
Géné par Google. Conforme au TCF de l'AB. ID de CMP : 300

20.

12:29 Lundi 30 décembre

territoire.fr

CADRE DE VIE - CAMPSEGRET

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
LIEUX DE CULTE

SANTÉ
LOISIRS

TRANSPORTS
LABELS

ÉDUCATION
QUALITÉ DU RÉSEAU

CAFÉ, HÔTEL, RESTAURANT
SÉCURITÉ

COMMERCES & SERVICES
SERVICES PUBLICS

SERVICES PUBLICS PRÉSENT DANS LA COMMUNE

(1) Poste - Relais commerçant

SERVICES PUBLICS À PROXIMITÉ DE LA COMMUNE

(à 30.6 km) Préfecture
Périgueux

(à 10.9 km) Justice - Conseil de prud'hommes
Bergerac

(à 3.4 km) Bibliothèque
Saint-Julien-de-Crempse

(à 4.3 km) Poste - Agence communale
Saint-Georges-de-Montclar

(à 10.9 km) Pôle emploi - Agence de proximité
Bergerac

(à 31.8 km) Pôle emploi - Services spécialisés
Boulazac Isle Manoire

(à 8.5 km) Poste - Bureau de poste
Creysse

(à 80.9 km) Justice - Cour d'appel (CA)
Agen

(à 8.5 km) Information touristique
Creysse

(à 10.9 km) Justice - Tribunal de commerce (TCO)
Bergerac

21.

12:29 Lundi 30 décembre 46 %

territoire.fr

	(à 8.8 km) Poste - Bureau de poste	Creysse
	(à 80.9 km) Justice - Cour d'appel (CA)	Agen
	(à 8.8 km) Information touristique	Creysse
	(à 10.9 km) Justice - Tribunal de commerce (TCO)	Bergerac
	(à 10.9 km) Justice - Tribunal de grande instance	Bergerac
	(à 10.9 km) Justice - Tribunal d'instance (TI)	Bergerac
	(à 89.9 km) Dir. Générale des Finances Publiques	Bordeaux
	(à 28.7 km) Dir. Régionale des Finances Publiques	Sainte-Foy-la-Grande
	(à 10.9 km) Dir. Départementale des Finances Publiques	Bergerac
	(à 17.8 km) Pôle emploi - Réseau partenarial	Lalinde
	(à 10.9 km) Justice - Maison de justice et du droit	Bergerac

Accueil / Territoires / Aquitaine / Dordogne / [Campsegret](#)

Nous contacter
Mentions légales

Questions / réponses
Conditions générales d'utilisation
Politique de données

f t

22.

PHOTOGRAPHIES DE LA ROUTE :

Je procède à des prises de vue de la route bordant les parcelles objets des présentes constatations.

Je constate qu'il s'agit d'une route menant directement au bourg du village de CAMPSEGRET.

Les parcelles de Monsieur █ (indiquées par les flèches rouges sur les photos) se trouvent légèrement en contrebas par rapport à la chaussée.

Référence : MD 28047



1.



2.



3.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE BIEN :

Longeant la route des Deux Meuniers, du Nord vers le Sud, je remonte tout d'abord la parcelle cadastrale C 1440 et effectue une première photographie depuis son angle Nord-Ouest (**Photos n°1 et 2**).

Je constate une parcelle non entretenue, comportant quelques arbres ainsi que des ronciers.

Me trouvant vers le milieu de cette parcelle C 1440, je procède de nouvelles photographies (**Photos n°3 à 6**).

Depuis le même endroit, je constate en second plan la pointe Nord de la parcelle C 1141 et la parcelle C 598, toutes deux enherbées, sans plantations particulières. Leur fin se trouve au niveau de la haie végétal formant une barrière marron (**Photos n°7 à 9**).

Continuant ma progression vers le Sud, je constate à l'extrémité Sud de la parcelle C 1140 un amas de gravats ainsi que plusieurs palettes de parpaings grossièrement stockées (**Photos n°10 et 11**).

Plus au Sud, me rapprochant de la parcelle C 1439, je constate un début de construction en parpaings. Celle-ci est totalement inachevée en ce que les murs ne sont pas complètement édifiée et semblent arrêté à mi-hauteur de certaines ouvertures. Le tout n'est ni hors d'eau, ni hors d'air (**Photos n°12 à 20**).

A l'arrière de ce début de construction, je constate que la parcelle C 1442 n'est pas du tout entretenue. Une importante végétation s'y est développée avec plusieurs arbres et arbustes (**Photos n°21 et 22**).

Faisant le tour et me positionnant sur la route des Carrières, je procède à des prises de vues d'ensemble des parcelles appartenant à Monsieur █ (Photos n°23 à 30).

Celles-ci se trouvent au second plan sur les photographies, juste après la haie végétale de couleur marron.

Je relève que ces parcelles ne semblent disposer d'aucun raccordement aux réseaux électriques, téléphonique et d'eau.



1.



2.

Référence : MD 28047



3.



4.

Référence : MD 28047

Page 21 / 59



5.



6.



7.



8.

Référence : MD 28047

Page 23 / 59



9.



10.



11.



12.



13.



14.



15.



16.



17.



18.



19.



20.

Référence : MD 28047

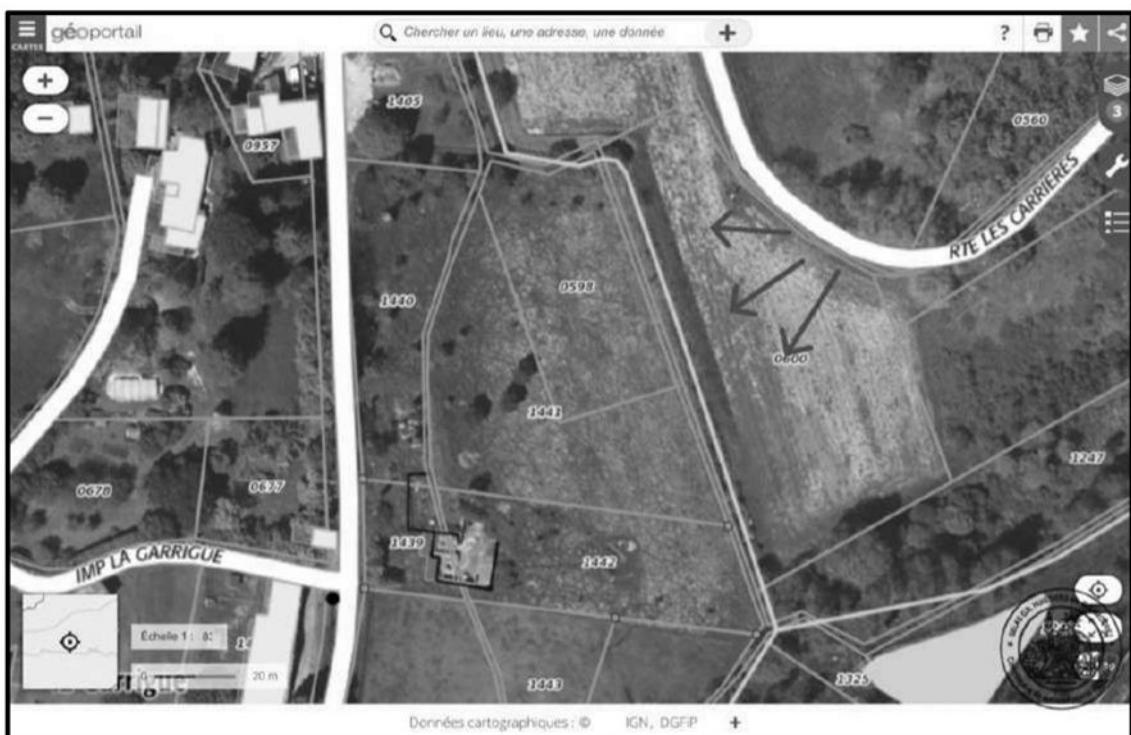


21.



22.

Référence : MD 28047



23.



24.

Référence : MD 28047



25.



26.



27.



28.



29.



30.

SUR LES RISQUES DU TERRAIN :

En suivant, je me suis rendu à la Mairie de CAMPSEGRET pour me renseigner quant à la classification de ces parcelles cadastrales.

J'y ai alors rencontré Monsieur Jean-Marie GELE, Maire de la commune, qui m'a déclaré que toutes les parcelles objets du présent procès-verbal sont classées en zone humide, c'est-à-dire inondable.

Je me suis alors rendu sur le site www.georisques.gouv.fr afin de relater le rapport de risque ci-dessous.

**REpublique
FRANCAISE**
Liberté
Egalité
Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

● **Adresse recherchée :**

880 Route des Deux
Meuniers 24140
Campsegret (parcelle 000-
C-1439) (parcelle : 000-0C-
1439)



Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et
technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

Géorisques est réalisé en partenariat entre le Ministère de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires et le BRGM.

brgm

Page 1 / 13 - rapport édité le 30/12/2024

1.

Référence : MD 28047

Page 35 / 59

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION



à mon adresse :

PAS DE RISQUE CONNU



sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME



à mon adresse :

FAIBLE



sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN



à mon adresse :

INCONNU



sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



à mon adresse :

PAS DE RISQUE CONNU



sur ma commune :

IMPORTANT



FEU DE FORÊT



à mon adresse :

EXISTANT



sur ma commune :

EXISTANT



RADON



à mon adresse :

FAIBLE



sur ma commune :

FAIBLE

1 Risque technologique identifié :



POLLUTION DES SOLS



à mon adresse :

PAS DE RISQUE CONNU



sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation près de chez moi

● Risque à mon adresse PAS DE RISQUE CONNU

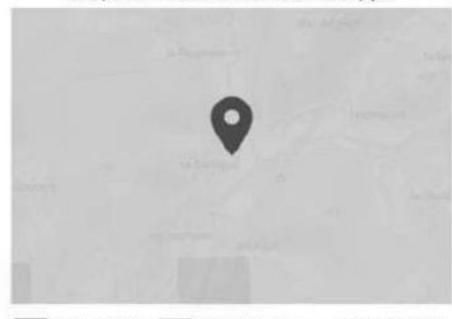
■ Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Risques liés aux remontées de nappe



Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe. Risque FORTE	Zones potentiellement sujettes aux montées de nappe. Risque FORTE	Ris de débordement de nappe et d'inondations de rives. Risque FORTE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe. Risque FAIBLE	Zones potentiellement sujettes aux montées de nappe. Risque FAIBLE	Ris de débordement de nappe et d'inondations de rives. Risque FAIBLE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe. Risque INCONNU	Zones potentiellement sujettes aux montées de nappe. Risque INCONNU	Ris de débordement de nappe et d'inondations de rives. Risque INCONNU

Risque d'inondation près de chez moi

Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Vous êtes situé dans une zone où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe, ou au moins des inondations de cave.
- Votre niveau d'exposition est : Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave.
- L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE

PAPI : PAPI complet Dordogne

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 16DREAL20180002.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation
Par ruissellement et coulée de boue
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Par submersion marine

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aider à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

5 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE8800140A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/04/1988	30/06/1988
NOR19830910	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/07/1983	11/09/1983
NOR19831005	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/07/1983	08/10/1983
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Risque de séisme près de chez moi

 Risque à mon adresse FAIBLE

 Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :

SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 1/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique.

Risque de mouvements de terrain près de chez moi

 Risque à mon adresse INCONNU

 Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :

DDRM : DDRM24

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Mouvement de terrain
Tassements différentiels

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

 Risque à mon adresse PAS DE RISQUE CONNU

 Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



 Faible  Modéré  Important

Informations détaillées :

1 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE0804637A	Sécheresse	01/07/2005	22/02/2008

Risque de feu de forêt près de chez moi

 Risque à mon adresse EXISTANT

 Risque sur la commune EXISTANT

On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par le feu et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite par l'incendie.



Informations détaillées :

OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre bien est localisé dans une zone assujettie à une obligation légale de débroussaillage. Il s'agit de débroussailler :

- toute la parcelle en zone urbaine qu'elle soit bâtie ou non,
- les 50 mètres autour de toute construction ou installation en zone non urbaine. Pour en savoir plus vous pouvez consulter les parties dédiées sur le site de l'ONF et sur le site feux-forêt.gouv.fr/

DDRM : DDRM24

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Feu de forêt



Risque radon près de chez moi

📍 Risque à mon adresse FAIBLE

Risque sur la commune

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible: recommandation obligations associées

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de 1/3.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé, il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires.

Risque de pollution des sols près de chez moi

 Risque à mon adresse PAS DE RISQUE CONNU

 Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation
OU **IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS des cours d'eau, des berges et des ponts**
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr
Page 11 / 13 - rapport édité le 30/12/2024

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberé
Égalité
Fraternité*



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ÉLOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ÉLOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Page 12 / 13 - rapport édité le 30/12/2024



QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORêt ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été
- ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation
- REALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- JETEZ vos mégots dans un cendrier. Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- DONNEZ L'ALERTE en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES (bouteilles de gaz, etc.)
- RENTREZ le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- ABRITEZ-VOUS dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- OCCULTEZ LES AÉRATIONS et les bas de porte avec des linge mouillé
- COUVREZ-VOUS le nez et la bouche avec un linge humide
- LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT pour faciliter l'accès des pompiers
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Page 13 / 13 - rapport édité le 30/12/2024

SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDE SUR CETTE PARCELLE :

Monsieur le Maire me communique l'arrêté de permis de construire accordé le 13/05/2011 à Monsieur █ sur la parcelle cadastrale C 1439 pour la construction d'une maison d'habitation.

Je joins au présent procès-verbal photographies de l'arrêté, des plans de la construction et du descriptif.

REPUBLIQUE FRANCAISE  Commune de Campsegret	dossier n° PC 024 077 11 S0002 date de dépôt : 24 mars 2011 demandeur : Monsieur SAPIN David pour : Construction d'une habitation adresse terrain : lieu-dit La Pissarotte, à Campsegret (24140)
ARRÊTÉ accordant un permis de construire au nom de l'État	
<i>(WSO)</i>	
<i>Le maire de Campsegret,</i> 	
Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 24 mars 2011 par Monsieur SAPIN David demeurant 20 Route de Combe Brune, Creysse (24100);	
Vu l'objet de la demande : <ul style="list-style-type: none">• pour Construction d'une habitation ;• sur un terrain situé lieu-dit La Pissarotte, à Campsegret (24140) ;• pour une surface hors-œuvre nette créée de 169 m² ;	
Vu le code de l'urbanisme ;	
VU la carte communale approuvée le 23 novembre 2007 ;	
Vu les zones U et N de la carte communale ;	
VU la loi de finances rectificative pour 1981 instituant la Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement	
VU la délibération du Conseil Général en date du 21 décembre 1982 décidant l'application de la taxe départementale pour les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Dordogne	
VU la délibération du Conseil Général en date du 8 juin 1989 décidant l'instauration de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles,	
Vu l'avis favorable de Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Maurens en date du 19/04/2011 ;	
Vu l'avis favorable de Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne en date du 14/04/2011 ;	
Vu la déclaration préalable n° 024 077 09 S0003 du 23 juin 2009 ;	
<i>Affiché le 13/05/11 au 12/07/11</i>	

1.

ARRÊTE

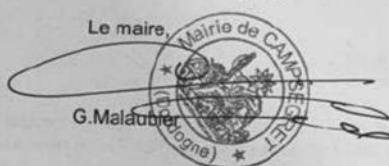
Article 1

Le permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

L'implantation du projet devra respecter le plan de masse.

Fait à Campsegret, le 13. 05. 2011



Observations :

Votre projet est soumis au versement de la Taxe Départementale pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement et la Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles.

Le terrain concerné étant situé dans un secteur archéologique sensible, tout projet tendant à affecter le sous-sol ou à modifier le caractère des lieux devra être soumis à l'avis du Service Régional de l'Archéologie : Direction Régionale des Affaires Culturelles – Service Régional de l'Archéologie – 54 rue Magendie 33074 BORDEAUX – Tél. 05.57.95.02.02.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait qu'une grotte est signalée au lieu-dit « La Pissarotte » à l'inventaire des phénomènes souterrains du département de la Dordogne.

L'accès à créer fera l'objet d'une permission de voirie.

Le terrain est surplombé par une ligne électrique. Une distance minimale devra être respectée entre tout point de la construction et le câble conducteur (prendre l'attache d'EDF s'il s'agit d'une ligne moyenne s'agit d'une ligne basse tension). Un mois avant le début des travaux le pétitionnaire doit se rapprocher de la société exploitant le réseau.

Les déplacements d'ouvrages électriques font l'objet de textes législatifs sur leur prise en charge financière.

Les eaux pluviales ne peuvent pas être évacuées vers le domaine public. Le constructeur doit prendre les mesures nécessaires et adaptées pour les conserver sur son terrain.

L'assainissement individuel devra être conforme aux dispositions de l'arrêté interministériel du 6 mai 1996 et de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Votre commune est concernée par le phénomène retrait-gonflement des argiles, qui peut engendrer des désordres graves au bâti. Je vous invite dès lors à vous rapprocher des services de la mairie pour toutes informations complémentaires.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur les dispositions de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2001 modifié par l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2001 concernant la lutte contre les termites et autres insectes xylophages.

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Durée de validité du permis :

Conformément à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme , l'autorisation est périmee si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa notification au(x) bénéficiaire(s). Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. En cas de recours le délai de validité du permis est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable.

Conformément aux articles R.424-21 et R.424-22, l'autorisation peut être prorogée pour une année si les prescriptions d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Dans ce cas la demande de prorogation est établie en deux exemplaires et adressée par pli recommandé ou déposée à la mairie deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.

L'autorisation peut être prorogée par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée de l'autorisation pour laquelle vous demandez la prorogation, au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

Le (ou les) bénéficiaire du permis / de la déclaration préalable peut commencer les travaux après avoir :

- adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (le modèle de déclaration CERFA n° 13407 est disponible à la mairie ou sur le site internet urbanisme du gouvernement) ;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Le modèle de panneau, conforme aux prescriptions des articles A. 424-15 à A. 424-19, est disponible à la mairie, sur le site internet urbanisme du gouvernement, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux).

Attention : l'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le (ou les) bénéficiaires du permis au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue d'en informer préalablement le (ou les) bénéficiaire du permis et de lui permettre de répondre à ses observations.

L'autorisation est délivrée sous réserve du droit des tiers : elle a pour objet de vérifier la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle n'a pas pour objet de vérifier que le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si l'autorisation respecte les règles d'urbanisme.

Les obligations du (ou des) bénéficiaire de l'autorisation :

Il doit souscrire l'assurance dommages-ouvrages prévue par l'article L.242-1 du code des assurances.

Périgueux, Le 14 avril 2011

14 AVRIL 2011
Secteur d'Aménagement et de Développement du Bergeracois

Le Directeur

à Direction départementale des Territoires de la
Dordogne
Place du Foirail
BP 829
24108 BERGERAC

Affaire suivie par : Véronique GIBILY
Tél : 05.53.06.62.04
Courriel : v.gibily@sde24.fr

Réf : GT/VG
Objet : Avis sur desserte de terrains par les réseaux
Lot n° 29

Demande de : PC - N° 24077 11 S 0002
Pétitionnaire : M. SAPIN David
Commune de : CAMPSEGRET
Lieu dit : La Pissarotte

Vous m'avez transmis la demande visée en objet, pour avis en ce qui concerne la desserte en énergie électrique.

J'ai l'honneur de vous informer que l'unité foncière, objet de la demande,

est desservie, par le réseau public de distribution d'énergie électrique, en bordure de la voie publique.

Je vous précise toutefois que les travaux de raccordement au réseau public ne comprennent pas les branchements, toujours à la charge du pétitionnaire, qui devront être sollicités auprès des services du concessionnaire, E.R.D.F.

Le Directeur Général,

Gil TAILLEFER

Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne
7, Allées de Tourny 24000 Périgueux Tel. 05 53 06 62 00 - Fax. 05 53 09 30 70 contact@sde24.fr
www.sde24.fr

Date de saisine :

Commune De CAMPSEGRET

Dossier : PC 02407711S0002

Pétitionnaire : Mr SAPIN DAVID

Arrêté le
21 AVRIL 2011
Service technique du Département



Le terrain considéré est actuellement desservi par un réseau de capacité suffisante.



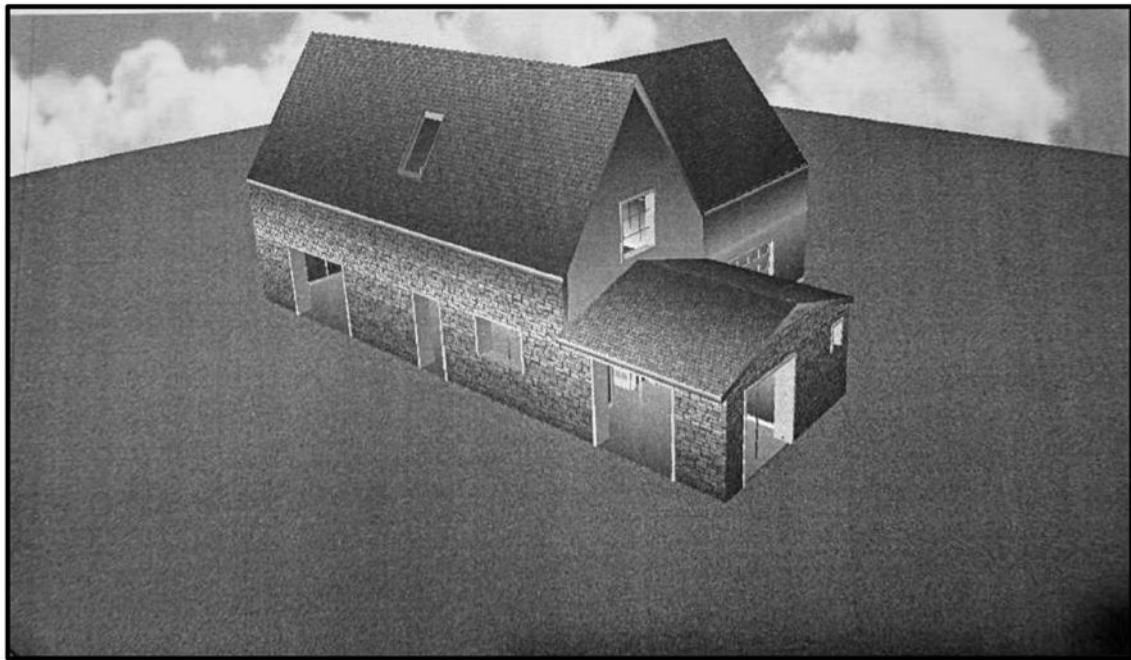
Le terrain sera desservi à notre charge dans les conditions prévues à l'article L ;421-5 du Code de l'Urbanisme, dès que le pétitionnaire en fera la demande.



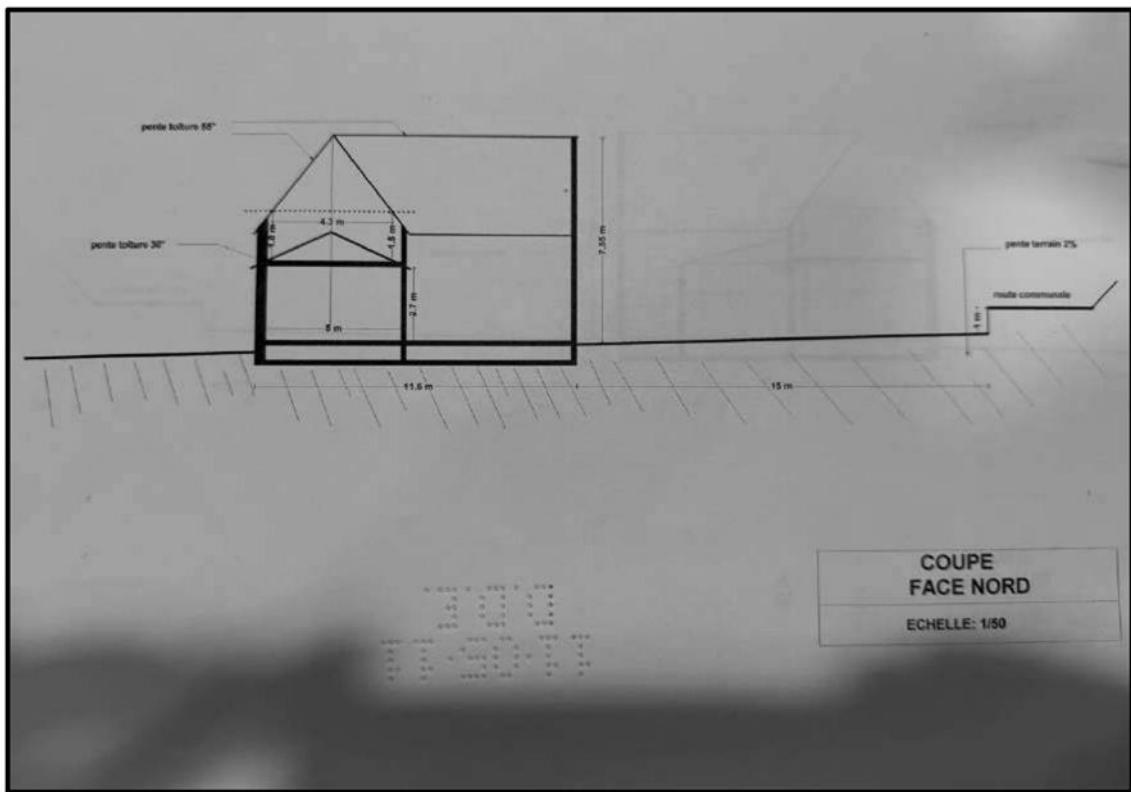
Le terrain considéré n'est pas desservi et il n'est pas envisagé d'extension du réseau d'eau potable.

MAURENS le 19/04/2011
Le Président,

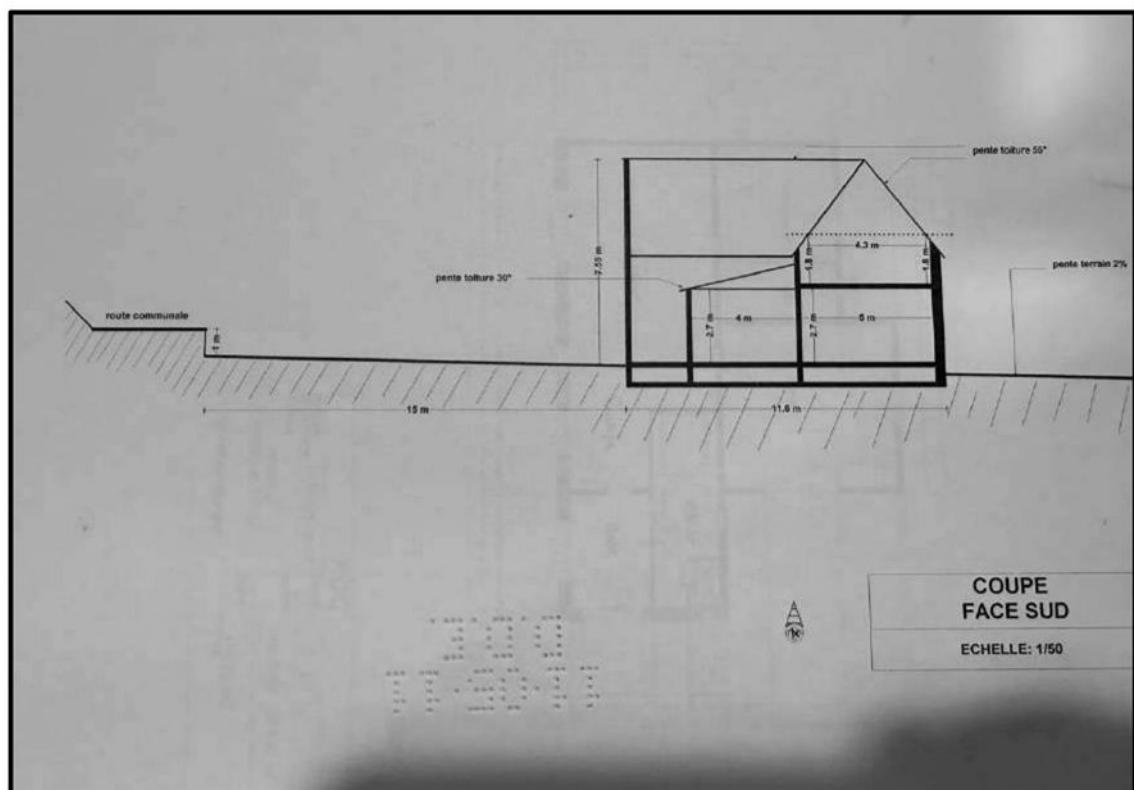




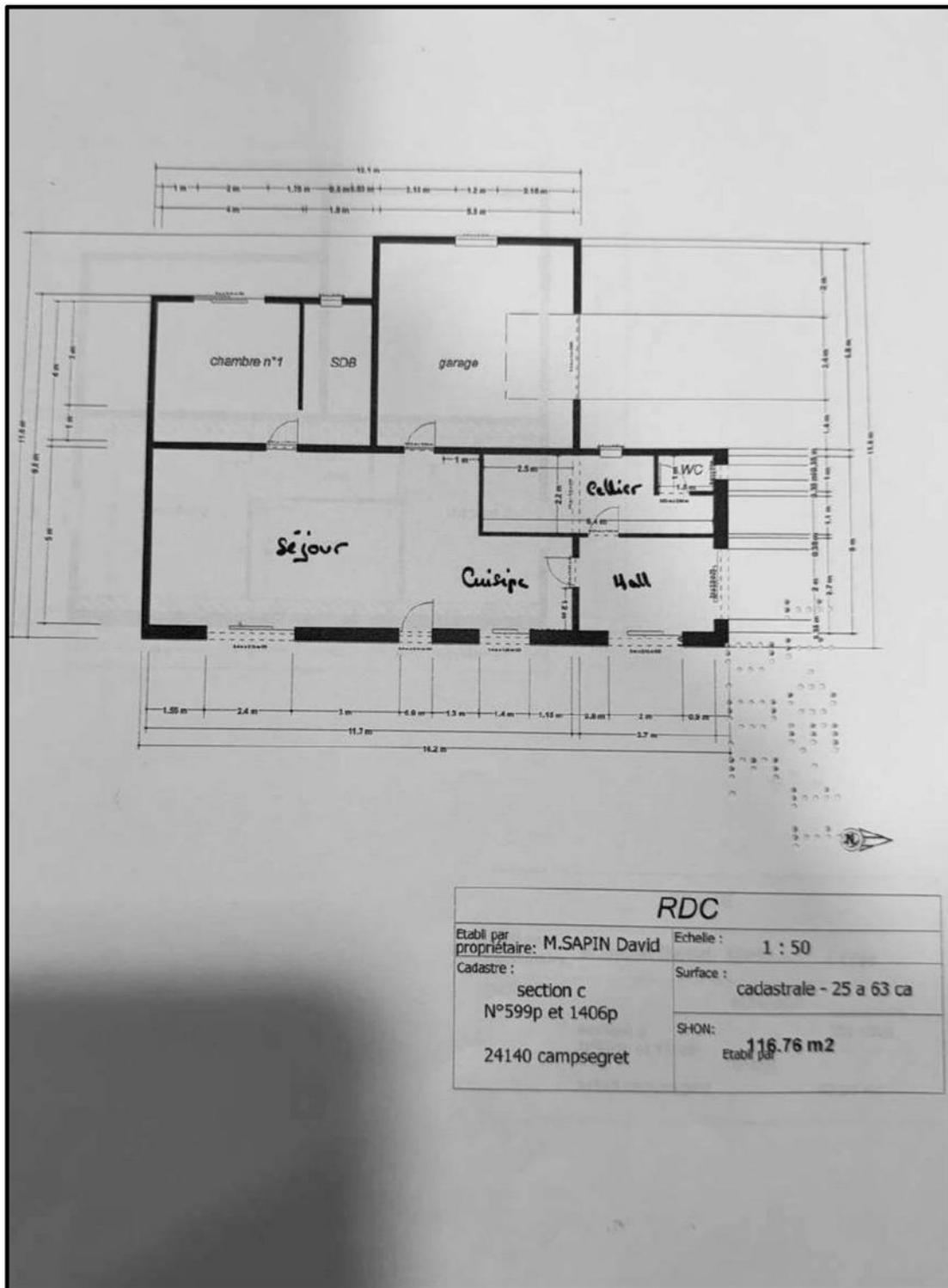
6.



7.



8.



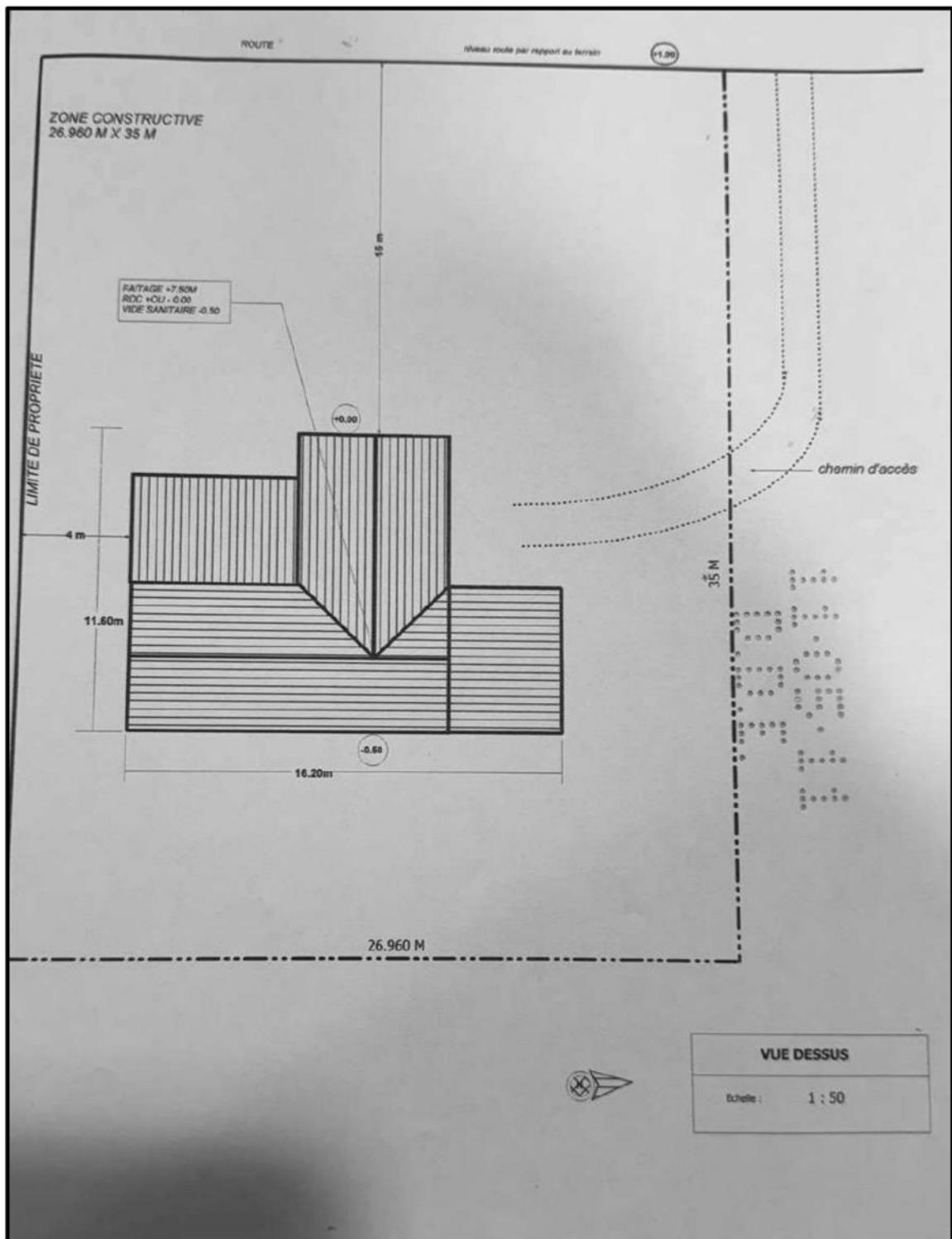
9.

Référence : MD 28047

Page 55 / 59



10.



11.

DESCRIPTIF DU PROJET SUR LA PARCELLE N° 1406

Réalisation d'une construction d'une maison d'habitation de style Périgordine avec un étage et un garage sur la Commune de CAMPSEGRET au lieu-dit « La Pissa rote » sur un terrain en herbe dépourvu de végétaux.

Celle-ci est construite en parpaings, couverte par une charpente traditionnelle avec des tuiles plates et des tuiles romanes canales vieillies.

Huisseries PVC et Alu.

Celle-ci comprend au rez-de-chaussée :

- une cuisine + séjour
- un wc
- un cellier
- un hall
- une chambre avec salle de bain
- un garage

A l'étage :

- une chambre
- une salle de bain
- un bureau.

Mise en place d'une VMC double flux.

Réalisation d'un système d'évacuation des eaux usées par un épandage de 4x30 et d'une fosse septique.

Chauffage : pompe à chaleur, climatisation réversible.

Branchement électrique (le contrôle sera effectué par un consuel).

Branchement eau et téléphone.

Installation des divers réseaux techniques en respect des différents DTU.

- * les plans ont été vu par 1^{er} Avinenc de Périgueux
- * Une étude du sol est en cours pour la réalisation des fondations

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 59 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'acte
(Décret 96-1080 du 12/12/1996)

Emolument (Art A444-10)	221,36 €
Vacation (Art A444-18)	75,15 €
Sous total HT	308,77 €
TVA à 20%	9,40 €
TOTAL TTC	367,09 €



Gauthier LAMOURET
Commissaire de Justice